



Bureau

Séance du jeudi 15 janvier 2026

Publié le : 29/01/2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h02.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT (à compter de la question n°13), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck RACLOT donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2026/2026.00005

Rapport n°5 – Soutien 2026 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (l'ARIS)

Soutien 2026 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (l'ARIS)

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	17/12/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Actions en faveur de l'Emploi »	Montant de l'opération : 9 400 €
Sous réserve de vote du BP 2026 et du PPIF 2026-2030	

Résumé :

L'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (l'ARIS) met en œuvre, depuis sa création, des services, sur le Doubs et le Territoire de Belfort à destination des personnes, des entreprises et des partenaires afin de favoriser l'inclusion active des personnes en situation de handicap.

L'association a complété en 2021 son offre de service au bénéfice des personnes en situation de handicap en proposant à ses bénéficiaires un nouveau dispositif expérimental : l'H'activateur de compétences. Dans le cadre de ce dispositif l'association a sollicité la collectivité à hauteur de 9 400 € par une demande adressée le 4 novembre 2025 pour accompagner la continuité de la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de GBM. Il est proposé de soutenir cette action de l'association à hauteur de 9 400 € pour 2026.

I. L'association et ses missions

L'ARIS gère principalement Cap emploi 25-90 dans le Doubs et le Territoire de Belfort.

Cap emploi est un Organisme de Placement Spécialisé assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la Loi Handicap de février 2005 et dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cap emploi est un réseau national de 107 structures spécialistes de la relation handicap et emploi. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter. Ils concourent à l'insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail. Ils sont financés par l'Agefiph, le FIPHFP et par Pôle emploi dans le cadre de ses programmes.

II. Le projet H'activateur de Compétences, remobilisation vers l'Emploi

L'association depuis 2021 met en place une nouvelle modalité d'accompagnement et de remobilisation afin de compléter l'offre de service déployée au bénéfice des personnes en situation de handicap en proposant à ses bénéficiaires un nouveau dispositif innovant : l'H'activateur de compétences/ Remobilisation vers l'Emploi.

Il vise à proposer un parcours de remobilisation modulable et adapté, vers la formation et l'emploi à un public de demandeurs d'emploi en situation de handicap éloignés du marché du travail.

L'action vise à :

- permettre une resocialisation des participants, un partage d'expériences entre volontaires, mais aussi avec les professionnels ;
- amener les participants à vivre la situation de handicap de la manière la plus positive possible ;
- faire découvrir aux volontaires tous les acteurs du champ de l'emploi, du handicap et de la solidarité sur leur bassin de vie ;
- remobiliser les participants vers un parcours de formation et d'insertion dans l'emploi.

Dans le cadre de ce dispositif il est proposé, aux participants à l'action des parcours modulables et collectifs complémentaires aux parcours individuels proposés par les membres du service public de l'emploi.

L'association souhaite en 2025 poursuivre cet accompagnement modulable.

Quelques éléments de bilan pour 2025 :

70 personnes orientées

- dont 47 personnes rencontrées,
- dont 15 personnes programmées,
- 19 entrées en parcours (40% d'adhésion),
- 61 personnes en parcours.

En 2026, l'action « H'activateur de compétences, remobilisation vers l'emploi » vise à accueillir 60 à 80 personnes sur le Grand Besançon éloignées du marché du travail dans une démarche de resocialisation, de mieux-être dans la relation et l'acceptation du handicap avant d'envisager une entrée dans un dispositif de pré-qualification ou insertion milieu ordinaire.

III. Demande de subvention

La mise en œuvre du projet nécessite la mobilisation d'un poste de chargé d'action.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 63 983 €.

L'ARIS sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 9 400 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de 9 400 €.

L'ARIS a été accompagnée en 2024 pour cette action à hauteur de 9 391 €.

➤ Rappel du soutien financier GBM

ARIS CAP EMPLOI	
2022	Pas de demande
2023	Pas de demande
2024	9 391 €
2025	9 400 €

Budget prévisionnel de l'action :

CHARGES		PRODUITS	
Achats, autres services extérieurs, et prestations externes	24 736 €	Fondation	11 458 €
Ressources Humaines	61 840 €	Subventions	
		Département	10 000 €
		GBM	9 400 €
		FSE	51 947 €
		ANS	3 771 €
TOTAL CHARGES	86 576 €	TOTAL PRODUITS	86 576 €

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois, à compter de sa notification.

L'association :

- devra transmettre un bilan financier et un bilan de l'action au plus tôt à la fin de la réalisation de l'action, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027,
- s'engage à reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- s'engage à justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue.

Si ces engagements n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le versement de tout ou partie de ces subventions.

A l'unanimité, le Bureau attribue un soutien à l'association ARIS à hauteur de 9 400 € pour le déploiement du dispositif H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

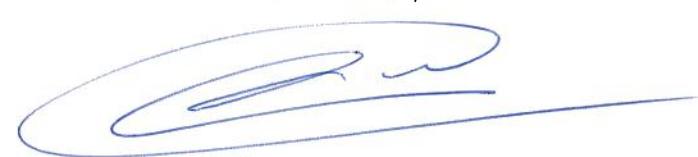
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,


Yves MAURICE
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Anne VIGNOT
Maire de Besançon